



IMPACT IMMOBILIER

MA VILLA PROPERTY

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION au 01/12/2024

Arrêté du Ministère de l'Economie et des finances : du 29 juin 1990
de l'affichage des prix et prestations de services

TRANSACTION – NOTRE MISSION

- Estimation gratuite au plus près du marché
- Prise de mandat
- Communication via nos différents supports (vitrine – internet – panneaux – mailings)
- Rédaction du compromis de vente
- Coordination avec le ou les notaires

Taux de commissions d'honoraires T.T.C du prix net vendeur à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant convention :

10%	TTC	Inférieur	à	100 000 €
9%	TTC de	100 001 €	à	200 000 €
8%	TTC de	200 001 €	à	300 000 €
6%	TTC de	300 001 €	à	650 000 €
5%	TTC de	650 001 €	à	800 000 €
4%	TTC de	800 001 €	à	1 000 000 €
3%	TTC de	Supérieur	à	1 000 001 €

Honoraires minimum quelque soit le prix de vente : 10 000 €

Honoraires sur garages - parkings – caves : 3 500 €

Estimation **OFFERTE** de votre bien